

Image not found or type unknown



Choix d'un notaire pour un futur acquéreur dans le cadre

Par **Margot77**, le **01/07/2013** à **10:03**

J'aimerais avoir confirmation que dans le département du loir et cher (Blois pour être exact), dans le cadre d'une succession en cours à ce jour, l'acheteur d'un bien est obligé de prendre le notaire chargé de la succession. Le fait qu'on impose ce notaire au futur acquéreur, qu'il ne souhaite par ailleurs peut-être pas, me parait complètement aberrant et ne reflète en rien le libre choix.

Merci de votre réponse.